



UNION CAUDRÉSIEENNE D'ATHLÉTISME



<http://uca.assos-caudry.fr/>

INSCRIPTION 2020-2021

L'UCA (Union Caudrésienne d'Athlétisme) propose à tous ceux qui aiment l'athlétisme (courir, lancer, sauter) des entraînements adaptés et la participation aux compétitions officielles (CD NORD ATHLE, LHDF, FFA...) Les entraînements ont lieu sur le complexe sportif Pierre de Coubertin (salle, plateau et stade⁽¹⁾) le*:

Catégories	mercredi	samedi	mardi et jeudi
BB, EA et poussin(e)s	de 16 h à 17 h	de 14 h à 15 h	
Autres catégories (1) Sur le stade L. Sandras	de 17 h 15 à 18 h 45	de 14 h à 16 h	de 18 h 30 à 20 h 00 (à partir de la catégorie "MINIME", Effectif limité, pour préparation des athlètes en fonction des compétitions ciblées : participation en concertation avec les entraîneurs)

Des informations complémentaires pourront vous être apportées à l'occasion de l'inscription.

*De légères modifications pourraient être apportées en début de saison.

Le dossier d'inscription doit comprendre les pièces suivantes:

- 1- La **fiche familiale d'adhésion** (une par famille) et le **formulaire de demande d'adhésion à la FFA** (un par adhérent).
- 2- Une photocopie de la page du LIVRET DE FAMILLE qui concerne le nouvel adhérent, ou une **photocopie d'une pièce d'identité**.
- 3- Le **CERTIFICAT MÉDICAL*** fourni dans le dossier (daté de moins de **six mois**) portant la mention : **"ne présente pas de contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition"**.
- 4- Une **photo d'identité**

5- La cotisation annuelle (2)(3)	cotisation en €
pour les athlètes nés entre <u>2009</u> et 2015 (BB , EA, PO)	65 (nés en <u>2009</u> : 69 après le 31/10/2019)*
pour les athlètes nés en <u>2007</u> et 2008 (BE)	69
pour les athlètes nés entre <u>2005</u> et 2006 (MI)	69 (nés en <u>2005</u> : 82 après le 31/10/2019)*
pour les athlètes nés en <u>2003</u> ou 2004 (CA)	82 (nés en <u>2003</u> : 88 après le 31/10/2019)*
pour les athlètes nés en 2002 et avant (JU, ES, SE, MA)	88
Marche nordique* (Athlé-santé)	55

*Le mercredi de 16 h à 18h30, le samedi de 14 h à 16h00, encadrée par Mme Nathalie Delhaye Ficot.

(2) Le versement peut être adapté. Nous consulter.

(3) Les athlètes nés en 2011, 2009, 2007, 2005, 2003, 2000, 1997, 1980 passent dans la catégorie supérieure à partir du 01/11/2020.

* Le montant de la cotisation peut se trouver majoré pour les licences prises après le 31/10/2020. (années de naissance soulignées ci-dessus).

Le club accepte les coupons sport de l'ANCV



Catégories d'âge		DU 01/09/2020 AU 31/10/2020	DU 01/11/2020 AU 31/08/2021	(Type de) licence autorisée			
Catégories	Code	Années De naissance	Années De naissance	Athlé Découverte	Athlé Compétition	Athlé Santé	Athlé Encadrement
U7 BabyAthlé	BB	2014 et après	2015 et après	OUI	NON	NON	NON
U10 Éveil Athlétique	EA	2011 à 2013	2012 à 2014	OUI	NON	NON	NON
U12 Poussins	PO	2009-2010	2010-2011	OUI	NON	NON	NON
U14 Benjamins	BE	2007-2008	2008-2009	NON	OUI	NON	NON
U16 Minimes	MI	2005-2006	2006-2007	NON	OUI	NON	OUI
U18 Cadets	CA	2003-2004	2004-2005	NON	OUI	OUI	OUI
U20 Juniors	JU	2001 – 2002	2002 - 2003	NON	OUI	OUI	OUI
U23 Espoirs	ES	1998 à 2000	1999 à 2001	NON	OUI	OUI	OUI
Seniors	SE	1986 à 1997	1987 à 1998	NON	OUI	OUI	OUI
Masters	MA	1985 et avant	1986 et avant	NON	OUI	OUI	OUI

Le club pratique un tarif dégressif par famille. Calcul du montant total des cotisations pour une famille :

	La famille compte :					
	un(e) seul(e) adhérent(e)	2 adhérent(e)s	3 adhérent(e)s	4 adhérent(e)s	5 adhérent(e)s	6 adhérent(e)s ou +
Coût licence 1						
Coût licence 2	X X X X X					
Coût licence 3	X X X X X	X X X X X				
Coût licence 4	X X X X X	X X X X X	X X X X X			
Coût licence 5	X X X X X	X X X X X	X X X X X	X X X X X		
Coût licence 6	X X X X X	X X X X X	X X X X X	X X X X X	X X X X X	
Coût licence _	X X X X X	X X X X X	X X X X X	X X X X X	X X X X X	
Total ----->						
L'UCA vous accorde une réduction de :		5,00%	7,50%	10,00%	12,50%	15,00%
Vous réglez ----->	Total x 0,95 =	€ Total x 0,925 =	€ Total x 0,90 =	€ Total x 0,875 =	€ Total x 0,85 =	€

* Conformément aux dispositions des articles D.231-1-1 et suivants du code du sport, dans le cas d'un renouvellement de Licence, la présentation d'un certificat médical d'absence de contre-indication peut n'être exigée que tous les trois ans. Pour cela, le licencié doit attester avoir répondu « non » à l'ensemble des questions du questionnaire de santé prévu à l'article D.231-1-4 du code du sport. (soit en le remplissant en ligne, sur son espace personnel, soit en retournant au club une version papier du questionnaire de santé)